

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

COMPTE-RENDU

I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

II COMMUNICATIONS

- 1°) Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2°) Résultats des appels d'offres et consultations passées depuis la dernière séance du conseil municipal
- 3°) Emploi de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2017
- 4°) Lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU)

III DECISIONS MODIFICATIVES

IV CONTRATS ET CONVENTIONS

- 1°) Convention relative à l'entretien des zones d'activités économiques
- 2°) Convention de mise à disposition de l'immeuble 1 rue du musée au profit de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud
- 3°) Centre socioculturel : convention de mise à disposition et de gestion financière des équipements
- 4°) Convention forum santé
- 5°) Cession du foyer FPA Sarrebourg vers Résidences Sociales de France – Maintien des garanties d'emprunts accordées à EHC.
- 6°) Convention 2018 avec le département de la Moselle : conservatoire à rayonnement intercommunal de Sarrebourg (CRIS)
- 7°) Convention d'enseignement artistique entre le conservatoire à rayonnement intercommunal de Sarrebourg (CRIS) et le centre diocésain de formation des organistes (CDFO)
- 8°) Approbation de la convention d'étude pour la revitalisation des îlots rue des Cordeliers et place du marché
- 9°) Résiliation de la convention de partenariat avec Kéolis 3 Frontières pour la mise en place d'un titre de transport Isi-piscine
- 10°) Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF) dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- 11°) Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service missions interim et territoires du centre de gestion de la Moselle
- 12°) Médiation préalable obligatoire : habilitation au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et engageant la collectivité dans le processus de l'expérimentation
- 13°) Avenant à la convention de partenariat financier entre l'association Initiative Moselle Sud et la ville de Sarrebourg pour le fonds de soutien aux commerces du centre-ville sarrebourgeois

V SUBVENTIONS

- 1°) Subvention exceptionnelle à la galerie d'art Boyrié pour l'exposition « 20 regards sur la femme »**
- 2°) Subvention de fonctionnement aux associations sportives**
- 3°) Complément de subvention au Sarrebourg Moselle Sud Handball (SMS HB) pour son équipe sénior évoluant en championnat de France**
- 4°) Complément de subvention au football club de Sarrebourg pour la réalisation du contrat d'objectifs**
- 5°) Complément de subvention à l'association Sarrebourg Tennis de Table (STT) pour son équipe sénior évoluant en championnat de France**
- 6°) Subvention à l'association Judo club de Sarrebourg pour l'organisation de son stage de judo**
- 7°) Subvention à l'association « La Natation Sarrebourgeoise » pour l'organisation de son 10^e meeting de Sarrebourg**
- 8°) Subvention à l'association « New Sarrebourg Team Triathlon » (NSTT) pour l'organisation de son 11^e triathlon de Sarrebourg**
- 9°) Subvention exceptionnelle pour le collège Mangin de Sarrebourg dans le cadre des déplacements de la section sportive football**
- 10°) Subvention au lycée Mangin de Sarrebourg pour le déplacement au championnat de France de leurs équipes de football UNSS cadets masculin**
- 11°) Subvention au collège Mangin**

VI AFFAIRES DOMANIALES

- 1°) Prescription de la révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP)**
- 2°) Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle rue des jardins**
- 3°) Déclaration d'état d'abandon manifeste du bien sis 18 rue des remparts**
- 4°) Acquisition d'une parcelle dans la forêt de Gosselming appartenant à la SCI « Forêt de Guthausenfeld – FDG »**
- 5°) Cession de deux parcelles au profit de la SEBL dans l'emprise du lotissement « Porte des Vosges » et précisions parcellaires**
- 6°) Cession de lots de copropriété sis 2 rue de la division Leclerc au profit de M. Kecik**
- 7°) Désaffectation et déclassement d'une portion de voirie rue Honoré de Balzac**
- 8°) Cession du terrain sis 18 rue de Sarreguemines au profit de M. EL ALI**

VI DIVERS

- 1°) Nouveaux tarifs accueil périscolaire, restauration, mercredis loisirs et CLSH pour la rentrée scolaire 2018/2019**
- 2°) Modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**
- 3°) Admission en non-valeur – liste des produits irrécouvrables**
- 4°) CRIS : création de nouveaux tarifs**
- 5°) Abondement du fonds de soutien aux commerces du centre-ville sarrebourgeois**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 2 juillet 2018
convoqué le 26 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

MM. Camille ZIEGER, Jean-Charles THIS, Mme Louiza BOUDHANE, M. Roland KLEIN, Mme Bernadette PANIZZI, M. Jean-Marc WEBER, Mmes Sandrine WARNERY, Chantal FREUND, Monique PIERRARD, Sylvie FRANTZ, M. Philippe SORNETTE, Mme Patricia PAROT, M. Jean-Luc LAUER, Mme Virginie FAURE, MM. Fabien DI FILIPPO, Laurent MOORS, Patrick LUDWIG, Mmes Annie CANFEUR, Françoise BRANDL-FREY, M. Stéphane PASTURAUD, Mme Hélène LINDENMANN, MM. Jean-Yves SCHAFF, Jean-Michel SASSO, Mme Nurten BERBER-TUNCER, M. Manuel SIMON, Mme Marie-Catherine RHODE-PELTE, MM. Bernard BRION, Nicolas VIDAL.

Absents excusés : Mme Sandrine WELSCH qui donne procuration à M. Stéphane PASTURAUD
M. Robert HAQUET qui donne procuration à Mme Bernadette PANIZZI
M. Jean-Marie BRICHLER qui donne procuration à M. Jean-Yves SCHAFF

Absent non excusé : M. Brice TASKAYA

Assistaient à la séance : M. Christophe DAUFFER, Directeur Général des Services
Mme Chantal LOMBARD, Chef du service des finances
Mme Stéphanie DESPINOIS, Chef du service ESC
M. Cédric TIERCELIN, Chef du service de l'urbanisme
M. Bruno ESTRADE, Chargé de mission à la Démocratie Locale
Mme Catherine HUBER, Direction Générale
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : M. Fabien DI FILIPPO



- I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2018
- II. Communications
- III. Décisions modificatives
- IV. Contrats et conventions
- V. Subventions
- VI. Affaires domaniales
- VII. Divers

I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

II COMMUNICATIONS

1°) Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2°) Résultats des appels d'offres et consultations passées depuis la dernière séance du conseil municipal

3°) Emploi de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2017

4°) Lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU)

III DECISIONS MODIFICATIVES

Il y a lieu de prévoir des décisions modificatives afin d'intégrer les ajustements de crédits et les opérations nouvelles intervenues depuis le conseil municipal du 13 avril 2018,

BUDGET : VILLE

SECTION : FONCTIONNEMENT

TYPE : DEPENSES

Chapitre / Article	Libellé	Montant	Fonction
	<u>OPERATIONS REELLES</u>		
<u>011</u>	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	<u>68 334,00</u>	
6188	Autres frais divers	67 000,00	020
6188	Autres frais divers	240,00	2551
61558	Entretien et réparation matériel	- 106,00	311
6135	Location de matériel	1 800,00	0201
6247	Transport collectif	- 600,00	048
<u>66</u>	<u>CHARGES FINANCIERES</u>	<u>- 53 000,00</u>	
66111	intérêts de la dette	- 53 000,00	
<u>65</u>	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	<u>- 76 562,11</u>	
6588	Charges diverses de gestion courante	- 75 297,11	
6574	Subvention de fonctionnement	- 1 265,00	404
<u>67</u>	<u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u>	<u>9 365,00</u>	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 500,00	
6745	Subvention exceptionnelle	1 265,00	40
6745	Subvention exceptionnelle	600,00	048
6745	Subvention exceptionnelle	3 000,00	33

		TOTAL DEPENSES REELLES	-	51 863,11	
023	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>				
	<i>virement à la section d'investissement</i>			33 562,00	01
		TOTAL DEPENSES D'ORDRE		33 562,00	
		<u>TOTAL</u>		<u>-18 301,11</u>	

SECTION : FONCTIONNEMENT

TYPE : RECETTES

Chapitre /Article	Libellé	Montant	Fonction
	<u>OPERATIONS REELLES</u>		
<u>70</u>	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	240,00	
70878	Remboursement par d'autres redevables	240,00	
<u>77</u>	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	40 000,00	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	40 000,00	
<u>74</u>	<u>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	- 58 541,00	
7411	Dotation globale de fonctionnement	- 59 741,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	17 996,00	
74123	Dotation de solidarité urbaine	12 439,00	
74833	Etat - compensation au titre de la CET	- 500,00	
74834	Etat - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	- 4 517,00	
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	- 24 218,00	
<u>002</u>	Résultat de fonctionnement reporté	- 0,11	
	TOTAL RECETTES REELLES	- 18 301,11	
	<u>TOTAL</u>	<u>- 18 301,11</u>	

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018 , décide d'adopter les chapitres de la section de fonctionnement de la décision modificative du budget ville avec 32 avis favorables

SECTION : INVESTISSEMENT**TYPE : DEPENSES**

Chapitre /Article	Libellé	Montant	Fonction
	<u>OPERATIONS REELLES</u>		
16	<u>EMPRUNT</u>	<u>25 000,00</u>	
1641	Emprunt	25 000,00	
20	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>30 000,00</u>	
2031	Frais d'études centre-ville	30 000,00	
21	<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>8 476,00</u>	
2111	Terrains	- 10 030,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	212
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	211
2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	0201
2188	Autres immobilisations corporelles	- 9 000,00	824
2158	Autres installations, matériels et outillage technique	9 000,00	824
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	951
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	106,00	311
23	<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	<u>1 580,00</u>	
23131306	Rénovation Hôtel de Ville	- 30 000,00	
23131707	Démolition bâtiment situé place Wilson	30 000,00	
23151803	Aménagement de la Place Wilson	70 000,00	
25151808	Aménagement de la rue des Fontaines	- 98 000,00	
23131809	Toiture de la sacristie de l'église Saint Barthélémy	28 000,00	
23131312	Travaux de câblage et autocom	9 580,00	
23131806	Rénovation des gîtes	- 8 000,00	
27	<u>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	<u>10 030,00</u>	
275	Dépôts et cautionnement versés	10 030,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	<u>75 086,00</u>	
	<u>TOTAL</u>	<u>75 086,00</u>	

SECTION : INVESTISSEMENT**TYPE : RECETTES**

Chapitre / Article	Libellé	Montant	Fonction
	<u>OPERATIONS REELLES</u>		
<u>13</u>	<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u>	<u>6 524,00</u>	
13	Amendes de police	6 524,00	
<u>024</u>	<u>PRODUITS DES CESSIONS</u>	<u>35 000,00</u>	
	TOTAL RECETTES REELLES	<u>41 524,00</u>	
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
<u>021</u>	<u>Virement de la section de fonctionnement</u>	<u>33 562,00</u>	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	<u>33 562,00</u>	
	<u>TOTAL</u>	<u>75 086,00</u>	

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, décide d'adopter les articles de la section d'investissement de la décision modificative du budget ville avec 32 avis favorables.

IV CONTRATS ET CONVENTIONS**1°) Convention relative à l'entretien des zones d'activités économiques**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la convention avec la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

2°) Convention de mise à disposition de l'immeuble 1 rue du musée au profit de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la convention de mise à disposition de l'immeuble sis 1 rue du Musée, cadastré section 05 numéros 211 à 214 ;

2°) Que la mise à disposition débute le 1er Janvier 2018, et est fixée pour une durée indéterminée ;

3°) Que la CCSMS assumera l'ensemble des droits et obligations à la place de la commune, assurera les locaux, et prendra en charge tous les contrats d'entretien et de maintenance à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

4°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

3°) Centre socioculturel : convention de mise à disposition et de gestion financière des équipements

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la convention de mise à disposition et de gestion financière des équipements du centre socioculturel à l'association « centre socioculturel de Sarrebourg ».

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

4°) Convention forum santé

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'autoriser le maire à signer ladite convention et à signer toutes les pièces du dossier.

5°) Cession du foyer FPA Sarrebourg vers Résidences Sociales de France – Maintien des garanties d'emprunts accordées à EHC.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) De maintenir sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant initial respectif de 1 497 323,76 € et 898 412,55 €, consentis par la Caisse des dépôts et Consignations à la SA HLM EST HABITAT CONSTRUCTION et transféré à la SA HLM RESIDENCES SOCIALES DE France, conformément aux dispositions des articles L443-7 et M 443-13 du code de la construction et de l'habitation

2°) Que les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes :

- prêt n° 899301 : locatif aidé
 - o Montant initial de 1 497 323,76 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
 - o Garantie municipale à concurrence de 100 % du montant du prêt,
 - o Capital restant dû au 31/12/2016 : 245 124,13 €
 - o Intérêts capitalisés : 0
 - o Périodicité des échéances : annuelle

- Index : livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel au 01/01/2017 : 2,30
 - Modalité de révision : DR
 - Taux annuel de progressivité des échéances : - 1,9175455417066
 - Durée résiduelle du prêt 01/03/2019
- prêt n° 899385 : locatif aidé
- Montant initial de 898 412,55 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
 - Garantie municipale à concurrence de 100 % du montant du prêt,
 - Capital restant dû au 31/12/2016 : 150 887,33 €
 - Intérêts capitalisés : 0
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel au 01/01/2017 : 2,30
 - Modalité de révision : DR
 - Taux annuel de progressivité des échéances : - 1,9175455417066
 - Durée résiduelle du prêt 01/06/2019

3°) Que la garantie de la collectivité est maintenue pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4°) De s'engager pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

5°) D'autoriser le maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM RESIDENCES SOCIALES DE France et à signer toutes les pièces du dossier.

6°) Convention 2018 avec le département de la Moselle : conservatoire à rayonnement intercommunal de Sarrebourg (CRIS)

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver l'établissement d'une convention entre le département de la Moselle et la ville de Sarrebourg pour le fonctionnement et le financement du CRIS dans le cadre d'une uniformisation de l'enseignement musical dans notre département pour l'année 2018,

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

7°) Convention d'enseignement artistique entre le conservatoire à rayonnement intercommunal de Sarrebourg (CRIS) et le centre diocésain de formation des organistes (CDFO)

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'établir une convention entre le CDFO et le CRIS stipulant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de la dispense des cours d'orgue aux élèves organistes inscrits au CRIS ;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

8°) Approbation de la convention d'étude pour la revitalisation des îlots rue des Cordeliers et place du marché

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la convention d'étude technique et de requalification urbaine pour la revitalisation des îlots rue des Cordeliers et place du Marché ;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

9°) Résiliation de la convention de partenariat avec Kéolis 3 Frontières pour la mise en place d'un titre de transport Isi-piscine

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la résiliation du dispositif « ISI PISCINE » regroupant l'entrée à la piscine de Sarrebourg et un aller/retour en transport en commun sur les réseaux IsiBus et IsiTAD ;

2°) De mettre fin à la convention de mandat réglant les modalités de mise en œuvre de ce projet établie entre la commune de Sarrebourg et Keolis 3 Frontières, société titulaire d'une délégation de service public exploitant le réseau de transports en commun de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg signée le 20 juillet 2011 ;

3°) De mettre fin convention de partenariat signée le 12 décembre 2012 pour la mise en vente de titres de transport « ISI PISCINE » au centre aquatique ;

4°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

10°) Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF) dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) formalisant les rapports entre la ville de Sarrebourg et la CAF de la Moselle,

2°) D'approuver la demande de développement du contrat portant sur la mise en place de mercredis loisirs à compter du 1^{er} septembre 2018,

3°) D'autoriser le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces du dossier.

11°) Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service missions interim et territoires du centre de gestion de la Moselle

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la convention cadre susvisée telle que présentée par le maire,

2°) D'autoriser le maire ou son délégué à signer cette convention avec le Président du centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

3°) D'autoriser le maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

4°) Que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

12°) Médiation préalable obligatoire : habilitation au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et engageant la collectivité dans le processus de l'expérimentation

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) De donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

2°) D'autoriser le maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

13°) Avenant à la convention de partenariat financier entre l'association Initiative Moselle Sud et la ville de Sarrebourg pour le fonds de soutien aux commerces du centre-ville sarrebourgeois

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver l'avenant 1 à la convention de partenariat financier du 3 décembre 2014 signée entre la ville de Sarrebourg et l'association Moselle Sud Initiative, élargissant les conditions d'attribution des prêts d'honneur au titre du fonds de soutien aux commerces du centre-ville sarrebourgeois et modifiant la durée de la convention ;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

V SUBVENTIONS

1°) Subvention exceptionnelle à la galerie d'art Boyrié pour l'exposition « 20 regards sur la femme »

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3.000,00 euros à la Galerie d'Art BOYRIE. Cette somme sera versée sur présentation de pièces justificatives ;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

2°) Subvention de fonctionnement aux associations sportives

Le maire propose d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations sportives selon la proposition du comité de l'office des sports :

Clubs	2015	2016	2017	2018
Art Danse Studio	250	320	390	590
Association Culturelle d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (A.C.E.P.G.V.)	390	360	320	440
Athlétisme Sarrebourg Sarreguemines et Alentours (A.S.S.A.)	2180	1620	2300	2120
AIKIDO	420	200	470	390
ARTS MARTIAUX	640	590	840	1030
BADMINTON	970	1070	990	810
CANOË KAYAK	1080	440	950	ND
CYCLO-CLUB	3210	2590	2940	2670
Sport Pour Tous (E.P.M.M.)	210	360	270	260
Sarrebourg Tennis de Table (S.T.T.)	1960	1880	1560	1280
ECHECS	1060	1030	800	ND
ESCRIME	1570	920	950	1370
FOOTBALL	4650	4430	4540	4970
GOLF	1680	1680	1420	1620
HANDBALL	4340	4160	4350	4750
JUDO	1820	1800	1130	1510
KARATE (N.W.K.)	100	110	210	390
BASKET (N.B.C.)	4450	3730	4050	4300
NATATION	2290	2640	2350	2820
PARACLUB	390	330	330	300
PETANQUE	400	270	260	740
PLONGEE	290	470	310	100
SKATE'N'ROLL	310	0	0	ND
SKI CLUB	110	280	ND	ND
TRIATHLON	450	360	420	390
LAWN TENNIS CLUB (L.T.C.)	0	620	600	ND
TIR A L'ARC	1280	1530	1400	1620
MODERN'IMPACT	Nouvel adhérent	890	240	ND
VOLLEY BALL		Nouvel adhérent	300	200
OFFICE DES SPORTS	3500	3320	3310	3330
TOTAL	35000	40000	38000	38000

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives ci-dessus énoncées, les crédits étant inscrits au budget primitif 2018, article 6574-code fonctionnel 401.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

3°) Complément de subvention au Sarrebourg Moselle Sud Handball (SMS HB) pour son équipe sénior évoluant en championnat de France

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 31 avis favorables (M. SCHAFF absent lors du vote) :

1°) D'approuver le complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 8 250 € au SMS HB, les crédits étant inscrits au budget primitif 2018, article 6574 – code fonctionnel 405;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

4°) Complément de subvention au football club de Sarrebourg pour la réalisation du contrat d'objectifs

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver le versement de l'avance sur ce complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 13 400 € au Football-Club de Sarrebourg, les crédits étant inscrits au budget primitif 2018, article 6574, code fonctionnel 405,

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

5°) Complément de subvention à l'association Sarrebourg Tennis de Table (STT) pour son équipe sénior évoluant en championnat de France

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 2 250 € à l'association « S.T.T. », les crédits étant inscrits au budget primitif 2018, article 6574 – code fonctionnel 405;

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

6°) Subvention à l'association Judo club de Sarrebourg pour l'organisation de son stage de judo

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances du 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE :

1°) D'accorder à l'association « Judo club » de Sarrebourg une subvention d'un montant de 1000.-€, après présentation du bilan financier du stage, les crédits étant inscrits au budget 2018, article 6745 - code fonctionnel 40.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

7°) Subvention à l'association « La Natation Sarrebourgeoise » pour l'organisation de son 10^e meeting de Sarrebourg

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'accorder à l'association « La Natation Sarrebourgeoise » une subvention d'un montant de 570.-€, », après présentation du bilan financier de la manifestation, les crédits étant inscrits au budget 2018, article 6745 - code fonctionnel 40.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

8°) Subvention à l'association « New Sarrebourg Team Triathlon » (NSTT) pour l'organisation de son 11^e triathlon de Sarrebourg

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'accorder à l'association « New Sarrebourg Team Triathlon » une subvention d'un montant de 1 425,00 €, après présentation du bilan financier de la manifestation, les crédits étant inscrits au budget 2018, article 6745 - code fonctionnel 40.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

9°) Subvention pour le collège Mangin de Sarrebourg dans le cadre des déplacements de la section sportive football

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'accorder au collège Mangin de Sarrebourg pour les déplacements de sa section sportive football une subvention d'un montant de 1995.-€, après présentation de la facture certifiée acquittée par le transporteur, les crédits étant inscrits au budget 2018, article 6745 - code fonctionnel 40.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

10°) Subvention au lycée Mangin de Sarrebourg pour le déplacement au championnat de France de son équipe de football UNSS cadets masculine

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances du 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'accorder au Lycée Mangin de Sarrebourg une subvention d'un montant de 500 €, les crédits étant inscrits au budget 2018, article 6745, code fonctionnel 40.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

11°) Subvention au collège Mangin

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances du 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'accorder au collège Mangin une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €, les crédits étant inscrits au budget primitif 2018, article 6745, code fonctionnel 048.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

VI AFFAIRES DOMANIALES

1°) Prescription de la révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP)

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) De prescrire la révision générale du Règlement Local de Publicité (RLP) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L. 153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

2°) De mener la concertation avec le public par des affiches pédagogiques en l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune, avec possibilité de recueillir les avis par une adresse mél et par un registre papier disponible en mairie ;

3°) Que les services de l'Etat compétents, ainsi que les principaux afficheurs connus sur la commune, seront associés à la révision du document ;

4°) De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision du RLP ;

5°) Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du RLP seront inscrits au budget correspondant ;

6°) De demander conformément à l'article L. 121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la DDT soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer l'assistance de la conduite d'opération des études et de procédure de révision du RLP.

2°) Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle rue des jardins - Intégration dans le domaine public

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver l'acquisition pour un Euro symbolique, de la parcelle suivante :

Commune de Sarrebourg.

Section 13 numéro 20 rue des Jardins 0,81 are

La commune sera rendue propriétaire à la date de la signature de l'acte authentique,

2°) D'approuver le classement de cette parcelle au domaine public de la commune,

3°) De désigner M. Camille ZIEGER, adjoint aux affaires domaniales, comme signataire de l'acte authentique au nom de la commune.

3°) Déclaration d'état d'abandon manifeste du bien sis 18 rue des remparts

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) Qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble cadastré

Commune de Sarrebourg

section 02 parcelle 139 avec 0,57 a au sol

en état d'abandon manifeste ;

2°) Que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour réaliser des logements sociaux par l'une des sociétés d'économie mixte locale à caractère social ;

3°) D'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L. 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

4°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

4°) Acquisition d'une parcelle dans la forêt de Gosselming appartenant à la SCI « Forêt de Guthausenfeld – FDG »

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver l'acquisition par la commune, des parcelles

Commune de Gosselming

Section 11 n°34 Fohlschirmen/ Guthausenfeld avec 138,37 ares au sol

Section 11 n°35 Fohlschirmen/ Guthausenfeld avec 156,33 ares au sol

Soit une surface totale de 294,70 a.

Propriété de la SCI « Forêt de Guthausenfeld –FDG ».

2°) Que le montant d'acquisition est fixé à **15.773,00 €**.

3°) Que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif,

4°) Que la commune sera rendue propriétaire du bien désigné ci-dessus, à la date de signature de l'acte authentique,

5°) Que M. Camille ZIEGER, adjoint délégué aux affaires domaniales, est désigné pour signer au nom de la commune.

5°) Cession de deux parcelles au profit de la SEBL dans l'emprise du lotissement « Porte des Vosges » et précisions parcellaires

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la cession des terrains suivants :

Commune de Sarrebourg.

Section 22 n° 18 avec 2,59 ares au sol.

Section 22 n° 25 avec 46,63 ares au sol.

Soit une surface totale de **49 a 22 ca.**

Au profit de la **SEBL**,

2°) D'approuver le prix de vente à **19.688,00 €** basé sur l'estimation de France Domaine de 400,00 € l'are,

3°) Que les frais d'acte seront à la charge du preneur,

4°) Que le transfert de propriété aura lieu à la date de signature de l'acte authentique,

5°) qu'après arpentage, la parcelle section 22 n° 06 est devenue :

Commune de Sarrebourg.

Section 22 n° 32 avec 221,75 ares au sol.

Et que cette parcelle est cédée à la SEBL, conformément aux termes de la délibération du 06 juillet 2017,

6°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

6°) Cession de lots de copropriété sis 2 rue de la division Leclerc au profit de M. Kecik

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la cession des lots n°3, 4 et 6, dans la copropriété cadastrée

Commune de Sarrebourg.

Section 10 numéro 65

rue Division Leclerc 2,09 a au sol

Au profit de M KECIK

2°) De fixer le prix de cession à **35.000 €**,

3°) Que les frais administratifs et techniques de vente (dossier technique de vente, diagnostics..) et frais notariés seront à la charge du preneur,

4°) Que le preneur sera rendu plein propriétaire à la date de la signature de l'acte authentique,

par conséquent, les charges de copropriété seront mises à la charge du preneur à cette date,

et que les loyers du locataire de ces lots seront versés au nouveau propriétaire à cette date,

5°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

7°) Désaffectation et déclassement d'une portion de voirie rue Honoré de Balzac

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la désaffectation de la partie enherbée du domaine public de la rue Honoré de Balzac au Winkelhof,

selon le plan de principe joint à cette délibération, ce terrain n'étant plus d'aucune utilité pour la commune.

Le terrain fera ensuite l'objet d'un arpentage puis d'une première inscription au livre foncier.

2°) De procéder au déclassement de ce délaissé de terrain, auquel aucune fonction de circulation publique n'est attribuée,

Afin de le rendre aliénable, pour terminer l'urbanisation le long de cette rue.

3°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

8°) Cession du terrain sis 18 rue de Sarreguemines au profit de M. EL ALI

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la cession des parcelles cadastrées

Commune de Sarrebourg.

Section 45 numéro 125/21

rue Sarreguemines 1,03 are au sol

Section 45 numéro 126/0.15

rue Sarreguemines 0,19 are au sol

Section 45 numéro 128/15

rue Sarreguemines 2,65 ares au sol

Section 45 numéro 129/16

rue Sarreguemines 1,77 are au sol

Soit une surface totale de 5,64 ares au sol.

Au profit de M. M'Hamed EL ALI,

2°) De fixer le prix de cession à **34.500 €**,

3°) Que les frais notariés seront à la charge du preneur,

4°) Que le preneur sera rendu plein propriétaire à la date de la signature de l'acte authentique,

5°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

VI DIVERS

1°) Nouveaux tarifs accueil périscolaire, restauration, mercredis loisirs et CLSH pour la rentrée scolaire 2018/2019

Tarification applicable à compter du 20/08/2018 :

> Accueil périscolaire :

- vente au ticket :

* QFI jusqu'à 700 :	> journée	3,50 €
	> matin	1,50 €
	> soir	2,50 €
* QFI + de 700 à 1109 :	> journée	3,80 €
	> matin	1,80 €
	> soir	2,80 €
* QFI + de 1109 :	> journée	4,20 €
	> matin	2,20 €
	> soir	3,20 €

- vente par 20 tickets :

* QFI jusqu'à 700 :	> journée	60,00 €
	> matin	28,00 €
	> soir	45,00 €
* QFI + de 700 à 1109 :	> journée	64,00 €
	> matin	34,00 €
	> soir	50,00 €
* QFI + de 1109 :	> journée	78,00 €
	> matin	42,00 €
	> soir	60,00 €

> Restauration scolaire :

- vente au ticket :

* QFI jusqu'à 700 :	4,50 €
* QFI + de 700 à 1109 :	6.30 €

* QFI + de 1109 :	7.50 €
- vente par 20 tickets :	
* QFI jusqu'à 700 :	86.00 €
* QFI + de 700 à 1109 :	120.00 €
* QFI + de 1109 :	142.50 €

> **Mercredis Loisirs :**

- Demi-journée avec repas :

* QFI jusqu'à 700 :	16.00 €
* QFI + de 700 à 1109 :	19.50 €
* QFI + de 1109 :	22.50 €

- Demi-journée sans repas :

* QFI jusqu'à 700 :	11.50 €
* QFI + de 700 à 1109 :	13.20 €
* QFI + de 1109 :	15.00 €

> **Centres de Loisirs Sans Hébergement :**

- Semaine de 4 jours :

* QFI jusqu'à 700 :	82.00 €
* QFI + de 700 à 1109 :	90.00 €
* QFI + de 1109 :	100.00 €

- Semaine de 5 jours :

* QFI jusqu'à 700 :	102.50 €
* QFI + de 700 à 1109 :	112.50 €
* QFI + de 1109 :	125.00 €

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, DECIDE

1°) D'approuver les tarifs de l'accueil et de la restauration scolaires, des mercredis récréatifs et des centres de loisirs sans hébergement pour la rentrée scolaire 2018/2019 tels que proposés ci-avant,

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier

2°) Modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'approuver la délibération du conseil communautaire,

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

3°) Admission en non-valeur – liste des produits irrécouvrables

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables joints en annexe pour un total de 27 530,82 €, les dépenses en résultant seront réparties comme suit :

- 9 727,56 € seront à prélever sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2018, article 6541,
- 17 803,26 € seront prélevés sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau 2018 pour l'exercice 2015 et 2016, article 6541,
- La partie correspondant à la taxe d'assainissement non recouvrée à ce jour fera l'objet d'une refacturation à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier

4°) CRIS : création de nouveaux tarifs

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Sarrebourg souhaite ajouter deux disciplines dans les cours collectifs à savoir : traitement informatique des partitions (Ecriture) sur le logiciel « Finale » et composition musicale : en Harmonie/Contrepoint.

Les tarifs pour la rentrée scolaire 2018-2019 restent inchangés.

2018-2019 :

	Elèves sarrebourgeois	Elèves non-sarrebourgeois
Formation Musicale		
Accompagnement Guitare	1 ^{er} enfant : 69,50 €	1 ^{er} enfant : 101,50 €
Harmonie/Contrepoint	2 ^{ème} enfant : 51,00 €	2 ^{ème} enfant : 77,00 €
Direction d'Orchestre/Chœur	A partir du 3 ^{ème} enfant : 42,00 €	A partir du 3 ^{ème} enfant : 57,00 €
Ecriture sur logiciel « Finale »		

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

5°) Abondement du fonds de soutien aux commerces du centre-ville sarrebourgeois

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances réunie le 25 juin 2018, après en avoir délibéré, DECIDE avec 32 avis favorables :

1°) D'autoriser le versement de la somme de 5.000,00 euros à la plate-forme IMS, au titre du Fonds de soutien aux commerces du centre-ville sarrebourgeois pour le dossier NOLIN.

2°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.